

CIRCULAIRE N° 2 DU 21 JANVIER 2019

Aux : Présidents de Ligues

De : Jean-Marie BELLICINI
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Patrice GERGES
Souad ROCHDI

OBJET : MATCH INTERLIGUES RUNNING SUR 10 KM JUNIORS/U20 & -ESPOIR/U23

Chers amis,

Dans le cadre de sa politique de développement du running, et tout particulièrement pour les catégories Juniors/U20 et Espoirs/U23, la Fédération Française d'Athlétisme reconduit la rencontre interligues sur 10 km. La treizième édition de cette rencontre aura lieu le samedi 6 avril 2019, à Angoulême, dans le cadre des « Schneider Electric Foulées d'Angoulême ».

La Ligue d'Athlétisme de la Nouvelle-Aquitaine apportera tout son soutien pour ce match interligues. Pour cette rencontre, nous espérons vivement pouvoir compter sur la participation de votre Ligue. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires et les modalités du règlement dans le document ci-après.

Vous souhaitant bonne réception de la présente.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Michel HUERTAS
Vice-Président au Running
et Développement des clubs
Président de la CNCHS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES – REGLEMENTATION

La participation du maximum de ligues est souhaitable. Elles seront les bienvenues, même si elles ne peuvent pas présenter d'équipes complètes.

Afin de compléter les équipes, les cadets/U16 sont autorisés à participer.

En cas d'équipe incomplète, les athlètes présents concourront uniquement à titre individuel dans leur catégorie.

1 – Nature de la compétition

Ce match vise à rassembler lors d'un 10 km, des jeunes coureurs de demi-fond et de fond, au travers d'une sélection de ligue, en donnant la priorité au classement par équipes.

- ♦ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation du match interligues 10 km juniors-espoirs.
- ♦ Cette compétition sera organisée conformément aux différents règlements de la FFA.

2 – Composition des équipes des ligues

- ♦ Les modalités de sélection restent à l'initiative de chaque ligue.
- ♦ Seules les catégories cadets /U18, juniors /U20 et espoirs U/23 peuvent y participer. La catégorie retenue est celle au jour du match interligues.
- ♦ Tous les athlètes sélectionnés devront être licenciés FFA au plus tard la veille de la compétition.
- ♦ Le classement par équipes se fait par addition des temps des 3 meilleurs athlètes (les équipes ne sont donc pas déterminées à l'avance) d'une même ligue, d'une même catégorie d'âge et de même sexe. Les équipes sont classées par temps croissant. En cas d'égalité, c'est la place du 3^{ème} équipier qui sera déterminante.
- ♦ Les cadets /U18 sont comptabilisés dans le classement par équipes junior /U20.
- ♦ Les ligues doivent déterminer avant la compétition, les juniors /20 qui seront comptabilisés dans le classement par équipes espoirs /U23.
- ♦ Le nombre d'athlètes cadets /U18 dans les équipes juniors /U20 et d'athlètes juniors /U20 dans les équipes espoirs /U23 n'est pas limité.
- ♦ Dans chaque catégorie d'âge et de sexe, une seule équipe par ligue est comptabilisée (pas d'équipe 2).
- ♦ Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers (critères définis par les règlements généraux de la FFA) n'est pas limité dans les équipes.

3 – Épreuve

- ♦ Le match interligues 10 km juniors /20 & espoirs/U23 se déroulera sur une seule épreuve, à savoir pour 2019 « Schneider Electric Foulées d'Angoulême », label FFA international.

Le Site web est consultable par le lien : <https://www.fouleesangouleme.com/>

- ♦ Le parcours de cette épreuve ayant un dénivelé négatif supérieur à 1 m/km ne permettra pas l'homologation de records. Cependant, les performances, notées en conditions favorables dans les bilans, seront qualificatives et apporteront des points aux clubs.
- ♦ Un départ équitable pour l'ensemble des ligues sera assuré par l'organisation.
- ♦ L'organisateur réalisera un classement spécifique pour le match interligues.
- ♦ Chaque équipe de ligue portera un maillot distinctif.

♦ Il sera remis à tous, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie d'âge de l'équipe de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté dans le dos du maillot de l'athlète, son absence pourra entraîner la disqualification de l'athlète.

♦ Le contrôle antidopage, s'il doit avoir lieu, sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

4 – Récompenses

♦ Le trophée ligue ne concerne que les ligues ayant présenté une équipe dans chaque catégorie et pour chaque sexe.

♦ Pour le trophée ligue, le classement se fait par addition des douze meilleurs temps : les trois meilleurs par catégorie et par sexe. En cas d'égalité, le départage sera fait par le classement du dernier équipier.

Seront récompensés :

- les 3 premières équipes juniors masculines
- les 3 premières équipes juniors féminines
- les 3 premières équipes seniors masculines
- les 3 premières équipes seniors féminines
- la première cadette féminine et le premier cadet masculin
- la première juniore féminine et le premier junior masculin
- la première espoir féminine et le premier espoir masculin
- les 3 premières ligues (trophée ligue)

5 – Engagements

♦ L'engagement est gratuit. La gestion et le financement des transports, de l'hébergement et la restauration restent de la responsabilité de chaque Ligue.

Il sera proposé un repas collectif aux délégations, le soir après la course (sur réservation).

♦ Les engagements devront être effectués directement par les ligues auprès du comité local d'organisation, au plus tard **avant le dimanche 31 mars 2019**.

Les compositions d'équipes devront être envoyées uniquement par mail à :

Alain RINJONNEAU – alain.rinjonneau@wanadoo.fr – 06 63 02 94 52

Le responsable de la compétition est :

Joel GUINFOLLEAU – joel.guinfolleau@gmail.com – 06 86 28 93 18

Les délégués techniques de la compétition sont :

Nicolas PIN – pin-nicolas@orange.fr – 06 47 08 58 14

Raymond BLU – bluraymond983@gmail.com – 06 72 58 71 88

♦ Pour information, la possibilité d'une aide financière pour les ligues est précisée dans la circulaire financière fédérale en vigueur au jour de la compétition.